

Adresse de l'atelier patriotique pour la fabrication du salpêtre au président de la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'atelier patriotique pour la fabrication du salpêtre au président de la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 361-362;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18331_t1_0361_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

pesant deux livres trois onces, 34 livres de cuivre, le linge et les ornemens de sa ci-devant église.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (75).

19

La société populaire de Congy, département de la Marne, envoie une somme de 169 L 9 sols pour la construction d'un vaisseau de guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (76).

20

Une société patriotique, qui a ouvert à Montpellier [Hérault] un second atelier de salpêtre, annonce à la Convention qu'elle a fourni depuis le 9 germinal jusqu'au 9 brumaire, 31 243 livres de ce sel précieux.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (77).

[L'atelier patriotique pour la fabrication du salpêtre au président de la Convention nationale, Montpellier le 15 brumaire an III] (78)

Citoyen Président,

La patrie annonçait des besoins, et une fabrique de salpêtre fut bientôt formée dans notre commune, mais satisfaire à une obligation imposée par la loi, n'eût été rien pour nous, il nous fallait aussi fournir des moyens pour préparer la foudre qui doit renverser le trône des tyrans. Une société patriotique a ouvert un second atelier, et nous avons l'avantage d'avoir déjà remis depuis le 9 germinal jusqu'au 9 brumaire courant, la quantité de trente un milliers, deux cent, quarante trois livres de ce sel précieux. Accoutumés jusqu'icy à donner l'exemple de tous les sacrifices dont les communes s'honorent, nous avons gardé un silence bien doux pour des citoyens qui se livrent avec enthousiasme à des devoirs sacrés. Mais pardonnés à des vieux amis de la liberté de vous parler de ce qu'ils viennent de faire, non comme un hommage, mais comme une nouvelle garantie des sentimens qui les animent et de leur desir constant de se consacrer au service de la République.

(75) P.-V., XLIX, 262. Bull., 30 brum. (suppl.).

(76) P.-V., XLIX, 262. Voir ci-dessus, Arch. Parl., n° 1, a'.

(77) P.-V., XLIX, 262.

(78) C 326, pl. 1421, p. 20. Reproduit dans Bull., 30 brum. (suppl.).

Montpellier le 15 brumaire l'an troisième de la République française une et indivisible.

Les commissaires de l'atelier patriotique pour la fabrication du salpêtre.

BRUN, commissaire et 7 autres signatures.

[État des livraisons faites par l'atelier patriotique de salpêtre, établi aux ci-devant Augustins, district de Montpellier] (79)

État des livraisons faites par les ateliers dans l'entrepot du district à Montpellier.

Du 9 germinal an II	614	marc
Du 19 dud.....	250	
Du 29 dud.....	653	
Du 9 floréal	499	
Du 19 dud.....	630	
Du 29 dud.....	1311	
Du 9 prairial	1668	
Du 19 dud.....	1124	
Du 29 dud.....	1108	
Du 9 messidor	1343	
Du 19 dud.....	1485	
Du 29 dud.....	1616	
Du 9 thermidor	1700	
Du 19 dud.....	1688	
Du 29 dud.....	1688	
Du 9 fructidor.....	1716	
Du 19 dud.....	1500	
Du 29 dud.....	1748	
Du 9 vendémiaire an III..	2937	
Du 19 dud.....	1816	
Du 29 dud.....	1913	
Du 9 brum	2236	

Total 31243 marc salpêtre

Je certifie qu'il a été versé dans le magasin du district par l'atelier patriotique de la commune la quantité de trente un mille deux cens quarante trois livres de salpêtre conformément au total cy dessus.

Montpellier, le 14 brumaire de l'an 3^e de la république française une et indivisible.

L'agent salpêtrier du district.

VIRENQUE.

Vû et vérifié le compte de l'autre part par un administrateur et commissaire du district de Montpellier pour la partie du salpêtre, ce 14 brumaire an 3^e de la République française.

A. JOUIE

Nous maire et officiers municipaux de la commune de Montpellier, certifions les signatures, Virenque et Jouie, apposées cy-dessus de véritables, à Montpellier, le 14 brumaire an 3^e de la républicaine française une et indivisible.

MOREL, président, MOULINIER, DEBREZ, officiers municipaux.

(79) C 326, pl. 1421, p. 21.

Vu par nous administrateurs du district de Montpellier, le 14 brumaire l'an troisième de la République française.

Suivent 4 signatures.

Vu par nous administrateurs du département de l'Hérault à Montpellier le quatorze brumaire an 3^e de la République française une et indivisible.

JOUVAIN, *président*, BOUGETTE, *secrétaire greffier* et 3 autres signatures.

21

La section du fauxbourg Montmartre [Paris] fait, pour la seconde fois, la pétition à la Convention nationale, de faire délivrer des farines non mélangées pour les enfans à la mamelle.

Renvoyé aux comités de Commerce et d'Agriculture et des Arts pour y statuer (80).

22

Les commissaires aux inventaires et ventes des meubles des émigrés et condamnés, demandent d'être réintégrés dans leurs fonctions, dont la suppression n'a pas été prononcée par la loi.

Renvoyé au comité des Finances (81).

23

Les aveugles aspirans à l'hospice des Quinze-Vingts, viennent remercier la Convention des lois bienfaisantes qu'elle a rendues à leur égard et lui en demander l'exécution.

Renvoyé au comité des Secours publics, pour en faire un prompt rapport (82).

24

Le citoyen Pellerin fait hommage à la Convention de l'éloge de Galilée.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (83).

25

Les ouvriers de l'atelier de la Réunion, rue Avoye [Paris], demandent des réformes dans l'organisation, l'administration et la police de la fabrique d'armes dans laquelle ils sont employés.

Renvoyé au comité de Salut public pour faire un rapport incessamment (84).

Les ouvriers composant l'atelier de la Réunion, rue Avoye, sont introduits à la barre.

L'un d'eux dit :

Législateurs,

Appelés par vous à la fabrication extraordinaire des armes pour aider, à cimenter les vertus sur la terre, nous sommes sortis de nos travaux particuliers pour obéir à la patrie et à l'amour de la liberté qui nous commandoit.

Cet établissement si utile pour vaincre les traîtres a besoin d'une organisation définitive; occupés sérieusement à servir la cause des vertueux patriotes, notre attention laborieuse ne nous permet point de voir le cahos de choses dont nous sommes aujourd'hui les victimes; les premiers obstacles à vaincre furent notre inexpérience et le défaut de pratique; mais le courage éluda le premier, et nos instructeurs nous trouvèrent des moyens.

Notre administration fait nommer des commissaires, tous les mois dans notre atelier, pour correspondre avec elle et faire des réclamations; l'un d'eux annonce les mauvaises qualités des fers et des aciers, et du prix qui augmente journellement, des corps de platine, qui ne sont point soudés, des vis de mauvaise qualité, des pénuries de limes et outils de localité. Elle se rejette sur le comité de Salut public, sur les fournisseurs, ou magasiniers. On leur dit que des forgerons, dont les complexions, ou sont délicates, ou dont le goût n'est pas à toutes les parties, demandent à être aux pièces, dans tel ou tel article, et d'en diviser les sommes, alors l'administration ne peut l'accorder, selon leurs lois; cependant cette pièce seroit mieux confectionnée, l'intérêt de la République seroit mieux servi, en ce qu'il faudroit moins d'outils, et conséquemment, moins de frais.

Se succède une autre demande, portant à éteindre le contradictoire des tiers de jours piqués, puisque chaque ouvrier, selon sa diligence, a sa somme fixée pour chaque livraison; c'est à dire, que l'on est aux pièces pour une quantité quelconque, et à la journée pour les heures d'appel.

De suite on expose que l'hiver arrive. A cette rigoureuse saison, l'ouvrier sortant de chez lui, vient à son atelier, ou mouillé, ou frissonnant; ses outils, dans ses doigts engourdis, impriment le caractère de la saison. Obligé, pour s'en servir, de se chauffer, ou sécher en partie, la chan-

(80) P.-V., XLIX, 263.

(81) P.-V., XLIX, 263. *Mess. Soir*, n° 823.

(82) P.-V., XLIX, 263.

(83) P.-V., XLIX, 263.

(84) P.-V., XLIX, 263.